



Mutation du concubin. Préavis logement et emploi

Par **MONATTE**, le **16/11/2008** à **15:09**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis Décembre 2007, sur Clermont Ferrand. Je suis en concubinage depuis février 2007.

Le bail de l'appartement que je loue depuis 2004 à Clermont Ferrand est uniquement à mon nom.

Mon concubin a été muté à Pau depuis un mois (13 oct. 2008). Je souhaite le rejoindre le plus rapidement possible.

Je pensais que pour l'appartement le préavis serait d'un mois, il s'avère qu'étant donné que le bail est qu'à mon nom, mon préavis serait de 3 mois. Alors que nous avons signé un certificat de vie maritale depuis février 2007.

Quelles sont mes droits et obligations, mes solutions? Négocier un licenciement avec mon employeur? Démission? Céder mon bail?

Je souhaite que le mois de préavis pour mon employeur coïncide avec mon préavis pour le bail, donc un mois.

Merci pour vos conseils et réponses.

A ce jour je n'ai fais aucun courrier vers mon employeur ni vers mon propriétaire.

Cordialement

Mlle MONATTE